



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Jette**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Jennifer GESQUIÈRE**  
Chaussée de Wemmel, 100  
B - 1090 BRUXELLES

V/Réf. : J.11408/2021 (corr. : Gaëtan Desneux)

N/Réf. : AA/MB/JET20043\_675\_PU\_Dieleghem\_83

Annexe : /

Bruxelles, le 07/07/2021

**Objet : JETTE. Drève de Dieleghem, 83.**  
**Demande de permis d'urbanisme portant sur l'abattage de quatre arbres à haute tige.**

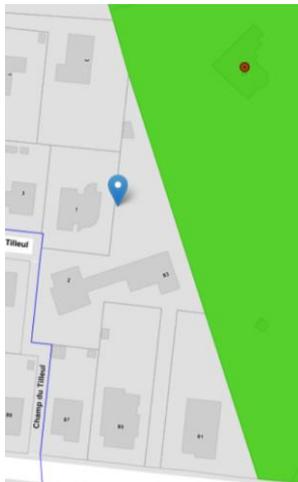
**Avis de la CRMS**

Madame,

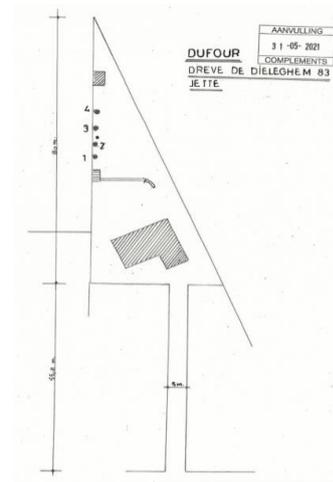
En réponse à votre courrier du 09/06/2021, reçu le 11/06/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 23/06/2021.

Étendue de la protection

*Les arbres sont situés dans la zone de protection du Parc Titeca (classé par AG du 12/06/1997) et font partie de la ceinture arborée autour de ce dernier.*



Situation Brugis

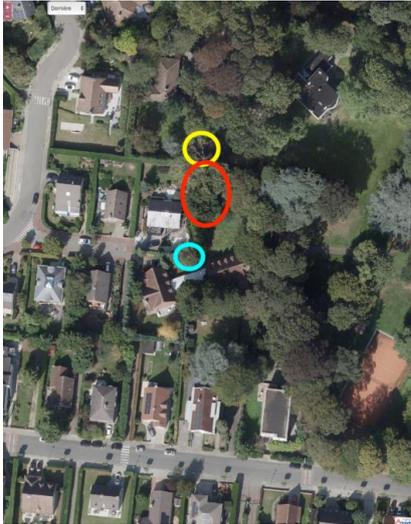


Localisation des arbres proposés à l'abattage. Schéma extrait du dossier de demande

Analyse de la demande

La demande, émanant de la Commune de Jette, vise l'abattage de trois Peupliers et d'un Marronnier, situés sur la parcelle du n°83 Drève de Dieleghem, suite à la chute d'un arbre sur la propriété voisine sise Champ du Tilleul 1.

Outre cette demande officielle, le Bureau d'Expertise agissant pour le compte de la Compagnie d'assurances assurant le propriétaire du bien voisin, demande dans son rapport d'expertise – joint au dossier –, l'abattage de deux autres Peupliers plus jeunes ainsi que de couper le tronc d'une cèpée de bouleau qui pousse la clôture de la propriété du Champ du Tilleul 1.



Vue aérienne 2020

- En jaune : peuplier mort
  - Rouge : les arbres demandés à l'abattage
  - Cyan : Cépée de bouleau-érable
- Fond de carte Brugis



Taille radicale ancienne sur un des peupliers.



Cavité du pied de l'un des peupliers

Photos CRMS

## Avis

Après une visite sur place en date du 19/06/2021, la CRMS se prononce favorablement sur l'abattage des arbres demandé par la Commune de Jette et estime justifié également, bien que cela ne soit pas visé dans l'objet de la demande, la demande d'abattage des arbres qui figure dans le rapport du Bureau d'Expertises. Et ce, pour les raisons suivantes :

- l'âge avancé des Peupliers, atteignant très certainement plus de 70 ans ;
- les ravalements drastiques des arbres réalisés dans le passé et fragilisant ces derniers ;
- l'état sanitaire des arbres concernés établis par le rapport du Bureau d'Expertises ;
- la situation proche des individus (arbres) intermédiaires, dominés par l'importante taille des peupliers ;
- la proximité des habitations ;
- le sinistre Champ du Tilleul, 1 ;

Si l'abattage des arbres concernés a un impact paysager réduit pour le Parc Titeca, cette intervention impacte néanmoins la strate arborée qui ceinture le site classé. Afin de préserver cette dernière et de compenser la perte des arbres abattus, la CRMS propose la plantation, de manière espacée, de trois sujets à haute-tige, d'essence indigène, et à distance réglementaire des propriétés voisines.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [csmets@urban.brussels](mailto:csmets@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [gdesneux@jette.irisnet.be](mailto:gdesneux@jette.irisnet.be) ; [nlodomez@jette.irisnet.be](mailto:nlodomez@jette.irisnet.be) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)